

UNE OPPORTUNITÉ POUR LES TERRITOIRES

Encourager la conversion des exploitations à l'agriculture biologique

Conversion • Agriculture biologique

Le développement de l'agriculture biologique répond à de nombreux enjeux et objectifs nationaux, mais représente surtout une opportunité pour les territoires. Les externalités positives de la bio sur les ressources naturelles, l'économie et l'emploi sont d'autant plus significatives que les surfaces en bio sont étendues. Afin d'agir sur la protection des sols, des paysages et sur la qualité de l'eau, il est nécessaire d'encourager les conversions à la bio des agriculteurs déjà en place, en plus de soutenir des installations de producteurs en bio.

Cependant, le passage à la bio nécessite une évolution des systèmes agricoles, demandant de la part des agriculteurs des changements fondamentaux au niveau technique, économique mais aussi et surtout culturel. Les freins peuvent être nombreux, mais les leviers sont identifiés. La méconnaissance de la bio et de ses filières nécessite encore des efforts soutenus de communication sur ces aspects pour déconstruire certaines idées reçues. Ainsi, l'information, l'expérimentation et les échanges entre pairs sont des leviers efficaces, en parallèle des actions réalisées, de la valorisation des productions et la structuration des filières.

Afin de concrétiser cette évolution des pratiques agricoles vers la bio, les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer. L'éventail de leurs compétences, qui varie en fonction de l'échelon territorial, leur permet d'actionner de nombreux leviers pour enclencher une évolution volontaire du territoire vers des pratiques agricoles durables.

En jouant à la fois sur le volet réglementaire (Baux Ruraux Environnementaux (BRE), servitudes Déclaration d'Utilité Publique (DUP)...)] mais surtout sur le volet incitatif et financier (acquisition/portage foncier, appui matériel, structuration des filières, soutiens aux dispositifs d'accompagnement, de conseils et de transfert de connaissances...), la collectivité peut faire émerger des projets agricoles bio en dialoguant avec les agriculteurs et en les faisant se rencontrer avec les acteurs du développement de la bio à même de les accompagner individuellement ou collectivement vers une conversion.

DANS QUELS CADRES D'ACTION TERRITORIAUX ?

L'augmentation des conversions et les actions liées s'inscrit dans un objectif de développement des surfaces en AB sur le territoire, en répondant à de multiples enjeux. Cet objectif peut être affirmé dans différents outils de planification : Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial (développement des modes de production et de consommation économes en énergie), Aire d'Alimentation de Captage (AAC) et DUP (périmètres de protection de captages), Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (préservation des eaux superficielles et souterraines), Charte de Pays ou de Parc Naturel Régional (PNR), Trame Verte et Bleue, Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale...

GOUVERNANCE

La gouvernance d'un projet de ce type nécessite la mise en place de différentes cellules de suivi, regroupant les acteurs concernés de la façon la plus transversale possible, en respectant les responsabilités de chacun.

☐ **Comité de pilotage (COPIL)** validant les grandes orientations et les moyens, permettant également de faire le lien avec d'autres projets dans la région et d'autres outils/dispositifs (1 à 2 réunions/an):

- **Collectivités** : élus et agents/directeurs des services concernés des collectivités impliquées (communes, intercommunalité, syndicat d'eau et/ou de bassin versant, parc naturel régional)
- **Partenaires institutionnels et financiers** (Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau, Agence Régionale de Santé, Direction Départemental du Territoire, Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)...))
- **Partenaires techniques légitimes** et partageant les objectifs de développement,
- **Experts** (centre d'enseignements, institut de recherche)
- **Autres** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), consommateurs, Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE), pêche, ...

☐ **Comité technique** regroupant la cellule d'animation interne élargie à d'autres partenaires pour la mise en œuvre (2 réunions par an minimum) :

- **Collectivité** : agent/animateur du service directement concerné.
- **Partenaires techniques et institutionnels directement concernés par les actions** : réseau agricole, bio, acteurs économiques (filières...)

D'après les retours d'expériences, afin de décloisonner les compétences et d'assurer la transversalité du projet, il est préconisé d'organiser une gouvernance interne au sein de la collectivité, reliant les différents services (économie, eau, environnement, aménagement du territoire,...) pour que le développement des conversions s'intègre dans un projet d'aménagement transversal du territoire.

BÉNÉFICIAIRES

- **Agriculteurs conventionnels** : les amener volontairement vers l'AB, si besoin progressivement, en privilégiant les moyens d'animation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement individuel et collectif
- **Animateurs agricoles, animateurs de bassin versant, aires d'alimentation de captages, agents de collectivités** : prise en main d'outils pour mettre en place des actions facilitant la conversion et constituer des relais entre producteurs et acteurs de développement
- **Agriculteurs biologiques** : le développement de la bio sur le territoire par les conversions permet de renforcer et développer les filières (optimisation des circuits de collecte, augmentation de l'intérêt des industries en aval). L'augmentation du nombre de producteurs permet aussi d'améliorer la structuration de la production et les coopérations (organisations économiques et groupements de producteurs pour la mutualisation d'outils pour la production, transformation ou commercialisation)
- **Consommateurs et habitants** : la conversion des agriculteurs en zone rurale et péri-urbaine va permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants (qualité de l'eau, paysage, biodiversité), qui vont pouvoir accéder également à des produits locaux de meilleure qualité sanitaire et nutritionnelle.

étape par étape méthodologie

On peut considérer qu'il existe deux grandes approches (pouvant être substitutives, parallèles ou chronologiques selon le contexte) pour encourager le développement des conversions :

- **une démarche descendante**, soit réglementaire (DUP pour la protection des captages, par exemple) soit suite à la prise en main de la situation par la collectivité (acquisition foncière avec ou sans mise en réserve, puis mise en place de BRE avec clause de respect du cahier des charges AB, conversion des terres de la régie agricole).
- **une démarche horizontale**, ayant pour objectif d'inciter et encourager des prises de décisions volontaires des agriculteurs à travers l'animation du territoire et la mise en œuvre de conditions facilitatrices.

Cette fiche va approfondir la méthodologie de cette deuxième approche, basée sur l'engagement volontaire et choisi des producteurs.

1 Définition d'un cadre d'action

- **Établir une instance de suivi** (COFIL) et déclinaisons opérationnelles en comités techniques ou groupes de travail, regroupant la collectivité, les partenaires techniques, financiers, voire certaines parties prenantes (agriculteurs bio à titre d'expert, agriculteur local pour donner son avis sur les freins identifiés et sur les attentes de la profession)
- **Définir un programme d'actions global** avec des partenaires et acteurs concernés (fixation d'objectifs, indicateurs de suivi, moyens, phases, etc.)
- **Afficher des objectifs clairs des moyens** qui seront mis en œuvre pour encourager les conversions volontaires à la bio
- **Intégrer ces moyens et objectifs dans les programmes** existants ou en cours d'élaboration (AAC, SAGE, Agenda 21...)

2 Partager et formaliser la connaissance du territoire en créant du lien

- **Réaliser un diagnostic du territoire** (typologie d'agriculteurs, potentiel de changement, pistes d'actions les plus pertinentes...). La Grille d'Analyse des Territoires, réalisée par le groupe de travail national multi-partenarial "Eau & Bio", peut être un des outils support de ce diagnostic et de la concertation. Les résultats permettront d'affiner les actions et modes de communication les plus adaptés au territoire. Le programme d'action initial pourra ainsi être enrichi par ces nouveaux éléments.
- **Rencontrer individuellement des agriculteurs connus comme relais** ou influents (responsabilités professionnelles, représentants de différents systèmes, membres de groupes techniques) et leur proposer des actions (formation, groupe d'échange, diagnostics). S'appuyer sur ces personnes ressources pour mobiliser les agriculteurs.
- **Rencontrer le plus possible de producteurs individuellement** pour recueillir leurs besoins et leurs freins à la conversion, ainsi que leur ressenti sur les actions envisagées : formations, visites, diagnostic.
- **Rencontrer les opérateurs économiques** présents ou intervenants sur le territoire, pour identifier leurs besoins, attentes et perspectives de développement du secteur agrobiologique en leur sein.

3 Animer le territoire et accompagner les réflexions et évolutions

Pour chaque étape présentée dans ce chapitre, les collectivités peuvent s'impliquer à différents degrés et de différente manière : en menant en propre les actions proposées, en les finançant, en accompagnant leur mise en place (suivi et pilotage), en suscitant les partenariats pour leur mise en œuvre... Le panachage de ces modes d'intervention est également tout à fait possible. Dans tous les cas, et pour renforcer l'efficacité des actions, il convient de veiller à tenir compte des activités et compétences des acteurs déjà présents, afin de valoriser au mieux les atouts préexistants du territoire.

1. Informer, former et partager.

- **Mettre en place des animations collectives** en s'appuyant sur les agriculteurs bio relais sur le territoire et avec une entrée technique, agronomique et/ou économique : visites de fermes, réunions techniques, tours de plaine saisonniers, démonstrations d'outils de désherbage mécanique, formations, visites d'essais...
- **Mettre en place un réseau de fermes bio témoins** sur le territoire et diffuser des références et des études de cas ("fermoscopie") via un observatoire.
- **Acquérir des références technico-économiques locales** pour la rentabilité et la viabilité des systèmes bio, et diffuser sur le territoire via les visites, portes ouvertes, réunions, bulletins d'informations, ou la conception de plaquettes...
- **Organiser des événements** (affichés bio ou avec juste une entrée technique) avec les différents partenaires techniques et économiques en invitant les interlocuteurs principaux des agriculteurs (conseillers techniques, élevage, gestion...) : journées techniques sur la gestion des adventices, les herbages, les filières. Ces événements multipartenaires permettent d'attirer un public plus large et moins conquis, qui viendra par l'intermédiaire d'autres réseaux.
- **Sensibiliser et former les différentes parties prenantes sur l'AB** (techniques, cahier des charges, filières...) : élus et animateurs des collectivités, institutions, Chambre d'Agriculture, coopératives, enseignement agricole, vétérinaires, CUMA, banques...
- **Communiquer régulièrement auprès de tous les agriculteurs** sur les aspects techniques, économiques, territoriaux (qualité eau, air, biodiversité...) et relayer les avertissements (état sanitaire des cultures, conditions météorologiques et risque de lessivage) : flash techniques et bulletins d'infos envoyés 3 à 4 fois par an, actualités par mail, site internet...
- **Porter à la connaissance de tous les agriculteurs du territoire des informations existantes sur :** les services existants et mobilisables pour l'accompagnement et le suivi des projets de conversion et/ou de changements de pratiques progressifs ; ainsi que les possibilités actuelles et à venir de débouchés et de valorisation économiques pour les productions biologiques.

2. Simuler l'impact des changements

- **Réaliser des diagnostics de conversion afin de simuler les impacts techniques et économiques d'une conversion chez des agriculteurs intéressés.** Afin de sensibiliser de façon pédagogique les exploitants aux répercussions de leurs pratiques et de leurs évolutions sur l'environnement, le diagnostic peut également évaluer la performance environnementale (exemple diagnostic Performance et Protection de l'Eau, élaboré par le GABNOR – groupement départemental des agrobiologistes du Nord).
- **Proposer des simulations de diagnostics** de conversion à des agriculteurs locaux volontaires, puis organiser des fermes ouvertes

pour la restitution des résultats afin de communiquer largement sur l'impact concret du système.

3. Expérimenter

- **Proposer un suivi renforcé** pour tester des pratiques innovantes issues de l'AB : essai d'un itinéraire bio sur une parcelle, rotation collective, désherbage mécanique et gestion préventive des adventices...
- **Mettre à disposition du matériel spécifique** pour encourager les initiatives d'essai de nouvelles techniques et cultures (outils désherbage mécanique, triage, séchoir...).
- **Développer localement un réseau de surveillance participatif** sur les principaux ravageurs et maladies (surtout dans les zones de viticulture et d'arboriculture).
- **Installer une plate-forme d'essai**, en se basant notamment sur les centres d'enseignement agricoles présents localement, afin de comparer des itinéraires techniques et les résultats économiques (bio, intégré, conventionnel), et/ou de comparer des couverts végétaux, pratiques de fertilisation, associations de cultures...

4. Mettre en lien, pour soutenir les remises en question et les changements

- **Identifier des agriculteurs, conventionnels et biologiques relais** sur le territoire, capables de mobiliser leurs pairs.
- **Mettre en lien les agriculteurs avec les acteurs des filières et le grand public** pour créer des opportunités et incitations au changement.
- **Mobiliser et engager les acteurs économiques** ayant une filière bio pour qu'ils soutiennent les conversions : les intégrer aux démarches (en les invitant aux réunions, les faisant intervenir pour présenter leur fonctionnement, les prix, communiquer sur leurs filières) et organiser des réunions d'information par filière.
- **Animer des groupes d'échanges** abordant des problématiques à fois techniques et économiques (systèmes fourragers économes en intrant, lait, viande, légumes de plein champs et grandes cultures...), afin de miser sur la dynamique collective pour enclencher des changements (rotation collective, outil de transformation, mutualisations au niveau de la production ou commercialisation...).
- **Organiser des "cafés conversion"** pour aborder sous un autre angle le changement.
- **Créer un réseau de tutorat/parrainage** entre agriculteurs bio et conventionnels pour les agriculteurs s'interrogeant sur la bio et les changements, afin de bénéficier de l'expérience du producteur biologique tuteur qui apporte un conseil "de pair à pair" et transmet son savoir-faire.
- **Faciliter et/ou organiser la mise en place de Pôle Conversion Bio** sur la région, et le développement d'outils d'accompagnement des conversions adaptés aux différents territoires en son sein.
- **Organiser des passerelles entre les dispositifs d'accompagnement des conversions et le Point Info Installation**, afin de permettre une meilleure connaissance des réalités de l'agriculture biologique par les candidats à l'installation et par leurs conseillers, voire de faciliter la construction des projets d'installation bio sur le territoire.

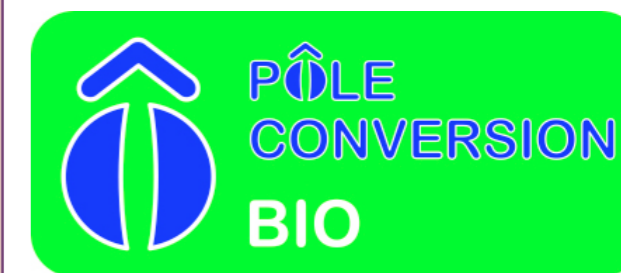
5. Mettre en œuvre des conditions "facilitatrices" et d'opportunités

- **S'impliquer sur la valorisation des produits bio et locaux**, afin de créer un climat de confiance avec les producteurs qui verront les efforts de la collectivité pour les soutenir : promotion, création de débouchés (marchés, AMAP, restauration collective) et appui à la transformation et commercialisation (création de marques, mise en place

focus Les Pôles Conversion

Pour sécuriser le passage à l'agriculture biologique et faciliter l'accompagnement des producteurs, des Pôles Conversion Bio se mettent en place à l'échelle régionale. Sur le principe, il s'agit d'un "guichet unique", destiné aux producteurs, regroupant une offre de compétences et de services réunissant les structures impliquées dans le développement de la production et des filières bio régionales. N'hésitez pas à les contacter : déjà 10 Pôles Conversion sont en place !

Ce Pôle Conversion Bio propose une offre complète de services à chaque producteur, qu'il soit seulement en recherche d'informations sur l'agriculture biologique ou qu'il souhaite un accompagnement complet pour son projet de passage en bio. Initié dans six régions pilotes depuis 2008, ce dispositif se construit de façon adaptée à la situation de chaque région, en s'appuyant sur la mise en commun des compétences de tous les acteurs du développement agricole et les opérateurs économiques présents localement. A ce jour, une dizaine de Pôles Conversion Bio sont en place.



d'outils de transformation ou stockage, plateforme de distribution...).

- **Accompagner les démarches de conversion et de sécurisation des systèmes bio** grâce à un soutien politique des projets, des dispositifs d'aides (Mesures Agro-environnementales (MAET) Bio conversion et maintien revalorisées, règlements d'aides locaux, notification éventuelle de nouvelles aides agricoles spécifiques au territoire, contrats de coopération collectivité-agriculteurs, dispositifs complémentaires de soutiens aux projets bio...).
- **Veiller à l'éligibilité des actions d'accompagnement des projets de conversion** au co-financement européen et à l'accès (dans le cadre des Programmes de Développement Rural Régionaux notamment).

Faciliter les synergies avec les Groupes d'Action Locaux sur les territoires Leader, pour appuyer l'émergence et le suivi de projets de conversion en lien avec les projets de territoire Leader, suivant les priorités et orientations de ces derniers.

6. Faire le suivi des actions et le bilan

- **Organiser des rencontres régulières du comité technique** pour la mise en place et le suivi des actions.
- **Faire des bilans d'étapes annuels avec le COFIL** pour évaluer l'animation, les résultats des actions menées et définir les nouvelles perspectives.

exemples réussis

L'EXEMPLE DES PLAINES ET VALLÉES DE NIORT

Sur ce territoire concernant 28 communes (8 millions de m³/an, 100 000 habitants desservis) et 24299 ha de SAU dont les productions dominantes sont les grandes cultures et la polyculture-élevage, les syndicats d'eau potable se sont engagés depuis 2007 pour la protection des captages connaissant des dépassements en nitrates et phytosanitaires, et ont mis en place une série d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau. En 3 ans, la SAU bio est passée de 1 à 7% (soit 1220 ha soutenus par une MAET Bio, ce qui correspond à 16 exploitations), notamment grâce à une animation importante sur le terrain.

Décryptage des leviers.

1. Une animation renforcée grâce à l'embauche d'un animateur agricole par la collectivité pour animer le territoire et permettre un accompagnement des agriculteurs individualisé (diagnostics de conversion, simulations technico-économiques des impacts du passage à la bio et conseils techniques) et collectif :

- Information sur l'AB (bulletins, réunions d'information sur les itinéraires techniques, marges économiques, filières grandes cultures et lait).
- Visites techniques thématiques et démo de pratiques utilisées en AB.
- Journées "transfert de techniques" sur des fermes bio.
- Réseau de fermes de démonstration sur les bassins.
- Groupes d'échanges techniques entre agriculteurs en conversion et en bio, ou thématiques (grandes cultures biologiques avec un bilan de campagne, essais fertilisation, visites de fermes...).

Afin d'impliquer les filières et d'intégrer les changements dans un cadre global, des partenariats ont également été définis avec les organismes professionnels agricoles, les coopératives et négoce.

2. Cette animation entre dans le cadre d'une démarche territoriale forte :

- Travail partenarial associant les Syndicats d'eau potable, CNRS, Agence de l'Eau, Agrobio Poitou-Charentes (groupement régional d'agrobiologistes), Chambres d'Agriculture, Animateurs de bassin, Région...
- Elaboration d'un plan d'action centré sur l'AB, dans le cadre du programme Re-Sources (démarche régionale partenariale et multi-thématiques initiée en 2004 visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau en région, permettant notamment aux collectivités de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la bio).
- Réalisation d'une étude du potentiel de développement de l'AB sur ce territoire.
- Exemplarité de la collectivité qui s'est engagée dans une gestion des espaces verts sans phytosanitaires et dans l'introduction de produits bio dans la restauration collective.

DIAGNOSTICS DE CONVERSION "PERFORMANCE ET PROTECTION DE L'EAU" EN NORD-PAS-DE-CALAIS

Conçu par le GABNOR, il simule les impacts de l'activité agricole sur la qualité de l'eau et les opportunités d'une conversion en bio, en proposant un accompagnement interactif et ludique des réflexions de l'agriculteur en 4 phases :

1. Réalisation d'un diagnostic évaluant les pratiques actuelles au regard de la protection de l'eau et identifiant les objectifs d'amélioration souhaités par l'agriculteur,
2. Définition d'un projet d'amélioration, entre adoption de quelques solutions agronomiques issues de l'AB et une certification AB,
3. Simulation des impacts du projet d'amélioration sur les résultats technico-économiques de l'exploitation et sur la qualité de l'eau,
4. Conseil et accompagnement technico-administratif dans la durée afin d'aider l'agriculteur à concrétiser son projet, en assurant une transition sereine et en pérennisant le système

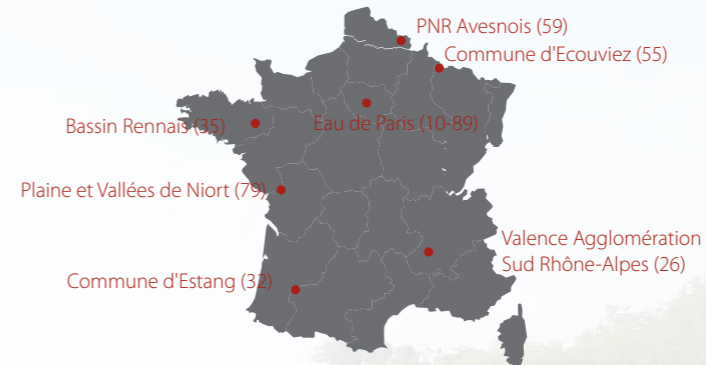
Outil phare mobilisé par le GABNOR dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Saint-Aubin Sars-Poterie (59) en combinaison avec un accompagnement plus global au changement de pratiques, il a donné des résultats significatifs sur ce territoire à dominante élevage : la Surface Agricole Utile (SAU) en bio est passée de 1% à 6% entre 2006 et 2012. Cette initiative s'est par ailleurs étendue à l'ensemble du territoire du PNR de l'Avesnois, qui a adopté en 2012 dans sa Charte l'objectif de 30 % de SAU biologique en 2022 et 90 % sur les aires de captage.

focus

Territoire d'action et Animation renforcée sur une AAC

Afin de renforcer l'animation localement et d'assurer un suivi au plus proche du terrain, certains territoires ont fait le choix de dédier des moyens d'animation à un secteur stratégique. Parmi eux, le GABNOR déploie des conseillers agricoles biologiques sur des territoires ciblés (petite région agricole) en partenariat avec les PNR, Eau de Paris emploie un animateur dédié à la bio mis à disposition par le Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne (SEDARB) sur une de ces AAC, et des animateurs spécifiques bio ont été embauchés par le réseau APCA et le réseau de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) en Rhône-Alpes dans le cadre d'une convention cadre avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Région, la Chambre d'Agriculture, Corabio (le groupement régional des producteurs bio) et Coop de France. Ces moyens renforcés permettent de suivre plus régulièrement et plus intensément les réflexions des producteurs, pour faciliter les évolutions de pratiques et surtout de systèmes.

Autres initiatives à découvrir



Points de vigilance et clefs de réussite

- Si on souhaite développer la bio, par l'intérêt et l'engagement volontaire des producteurs, il est nécessaire d'agir sur plusieurs leviers : à la fois sur les citoyens (Cf. fiche sensibilisation de la population), les opportunités économiques (Cf. fiches filières longues) et sur l'animation auprès des agriculteurs mais aussi des autres acteurs du territoire.
- Afin que les actions soient efficaces et engendrent de réelles dynamiques, il est primordial de renforcer les moyens d'animation, et ce d'autant plus lors du démarrage d'un programme. Ainsi, certaines collectivités ont fait le choix d'embaucher un animateur dédié à la bio par territoire cohérent (bassin versant voire sous-bassin selon la superficie, AAC...). Beaucoup ont choisi de soutenir voire d'être partie prenante des dispositifs d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique et des démarches multi-partenariales mises en place (Pôles Conversion bio notamment)
- La transition des systèmes agricoles nécessitant un soutien technique, humain et économique, la composante collective est primordiale, ainsi que l'implication des filières.
- Dans l'objectif de démultiplier les actions et messages, il est également nécessaire de se doter de relais de terrains efficaces et donc d'ouvrir les concertations à tous les acteurs impliqués (coopératives, organismes de conseils, de gestion,...) et de leur transmettre les ambitions à répandre sur le terrain. Pour tirer les agriculteurs et autres acteurs vers le haut, l'agriculture biologique peut être montrée comme un des objectifs, mais aussi un moyen pour toujours plus progresser (et ce, même de manière graduelle).

Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR DEVLOCALBIO.ORG

FICHES EXPÉRIENCES : Strasbourg • Lons le Saunier • CASE • Niort • Eau de Paris

FICHES OUTILS : toutes

FICHE MÉTHODOLOGIE

FICHES ACTIONS : Circuits Courts • Filières Longues • Restauration Collective • Sensibilisation de la population

DES SITES WEB À VISITER

www.conversionbio.org

DES DOCUMENTS À CONSULTER

FNAB. Guide méthodologique : "Grille d'analyse des territoires : comment qualifier des territoires à enjeu eau en fonction de leurs opportunités de développement de la bio". 2010

FNAB. 3 recueils d'expériences et d'outils : "Développer la production biologique sur les aires d'alimentation de captages"; "Créer les conditions favorables à une protection efficace de la ressource en eau"; "Développer l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage". 2010

FNAB. Recueil d'expériences des 12 territoires pilotes Eau&Bio "Des leviers d'actions cohérents pour préserver la qualité de l'eau par le développement de l'agriculture biologique". 2013

FNAB. 6 fiches expériences Eau & Bio. 2014

FNAB. Actes, dossier participant - Séminaire national "Agriculture biologique, filières, foncier : des synergies pour la qualité des eaux et le développement territorial" - mai 2013 à La Rochelle. 2014

IFORE. Documentaire "Qualité de l'eau et agriculture, démarches exemplaires dans l'ouest de la France" produit en partenariat avec la FNAB. 2013

A paraître courant 2014 : FNAB. Actes du séminaire "Pratiquer le dialogue territorial pour éviter les blocages". 2014

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. www.devlocalbio.org & www.fnab.org

Crédits photos : FRAB Champagne-Ardenne - GABB32